



Bruxelles, le 7 janvier 2010

Interpellation de Fatiha SAIDI, parlementaire du Groupe PS, à Emir Kir, Ministre en charge de la Famille et à Benoît Cerexhe, Ministre en charge de la Politique de la Santé

Concerne : La parentalité juvénile et les mères adolescentes

Messieurs les Ministres,

Je voudrais revenir, dans le cadre de cette interpellation, sur la problématique des grossesses adolescentes, qui, selon un article de presse paru très récemment serait en expansion. Cette information doit cependant être relativisée au niveau mondial la Belgique est l'un des 6 pays ayant le taux un taux de grossesses précoces les plus bas. Ceci ne nous empêche pas de nous interroger sur les questions de prévention, d'information des jeunes, de l'accompagnement de la jeune fille durant sa grossesse et à la suite de l'accouchement, de l'information neutre quant à la possibilité de l'avortement, dans le strict respect du choix de la jeune fille...

Je voudrais m'attarder ici autour de trois facteurs importants qui sont :

1. La condition socio-économique des mineures
2. La sensibilisation et la prévention
3. L'accompagnement de la jeune avant, pendant et après la grossesse

1. La condition socio-économique des mineures

Selon la littérature (et entre autres, les résultats d'une étude commanditée en 2007 par les ministres Fonck et Vienne), «*Les grossesses à l'adolescence surviendraient plus fréquemment dans les milieux socio-économiques défavorisés, dans les quartiers plus pauvres, chez les jeunes filles qui ont de faibles attentes concernant leurs perspectives d'avenir sur le plan scolaire et professionnel* ». Certains auteurs vont même jusqu'à considérer ces grossesses comme des stratégies d'adaptation visant à échapper à une scolarité peu valorisante, à un milieu familial ou institutionnel perturbé. La grossesse représenterait en outre parfois le seul projet viable pour s'émanciper, avoir une fonction sociale..

Ces conclusions concordent avec les témoignages des professionnels (source : L'observatoire n°42, 2004) qui soulignent également la précarité sociale de nombre de leurs jeunes patientes enceintes. C'est donc contre la pauvreté qu'il faut continuer de lutter si l'on veut prévenir notamment les grossesses des mineures. Le rôle de l'insertion sociale, de la mixité sociale et de l'enseignement (formel ou non-formel) ne sont plus à prouver dans ce combat.

2. La Sensibilisation et l'accès aux différentes méthodes de contraception

L'information et la sensibilisation sont primordiales afin de ne pas perdre le dialogue avec les jeunes sur ce sujet. Bien entendu, les instituteurs, professeurs, éducateurs, parents, proches, etc. doivent pouvoir être prêts à entamer la discussion sur les moyens de contraception. Mais en parallèle à l'information et au dialogue, il faut que la contraception soit accessible aux plus jeunes. Quand je dis accessible, je parle en termes de prix (qu'il s'agisse de remboursements par les mutuelles, de distribution, etc.), de facilités d'acquisition (il ne faut pas limiter les points d'accès à la contraception, il faut pouvoir trouver des moyens de contraception facilement et dans divers endroits et il faudrait cibler les publics), de discrétion pour ceux qui le souhaitent (via les distributeurs automatiques par exemple), etc. Le moyen de contraception le plus efficace à ce jour restant le préservatif, nous privilégions leur usage surtout qu'en plus il s'agit du seul moyen contraceptif protégeant également des maladies sexuellement transmissibles. Il ne faut toutefois pas négliger les autres moyens de contraception surtout quand on entend une majorité de jeunes avouer ne pas utiliser de préservatifs lors de rapports sexuels dans le cadre d'une relation durable. A ce sujet, des mesures ont déjà été prises au fédéral concernant par exemple le remboursement de la pilule contraceptive. Il me semble qu'à ce niveau toutes les possibilités doivent être envisagées, à différents niveaux de pouvoir, en collaboration avec les ministres compétents en matière de santé.

L'accompagnement de la grossesse, de la naissance et de la petite enfance doit favoriser la scolarisation et l'épanouissement des jeunes mères :

Même si la jeune maman enceinte a fait le choix d'une grossesse et que celle-ci résulte d'un désir d'enfant, de nombreux problèmes peuvent surgir à la naissance de l'enfant. A commencer par la faiblesse des revenus fixes, voire même le manque total de revenus, vu l'âge des jeunes mères qui sont soumises à l'obligation scolaire.

Les jeunes mères qui bénéficient d'un entourage familial qui accueille l'enfant tout en les soutenant ont évidemment plus de chances de pouvoir gérer sans trop de problèmes leur vie de mère et leur vie de jeune femme. Cependant, tout le monde ne peut compter sur un noyau familial fort et compréhensif et pour les jeunes filles qui décident malgré tout d'assumer leur grossesse précoce, il sera pour le moins difficile de concilier leur vie de jeune maman et celle de jeune fille. Comment trouver encore du temps pour les activités de socialisation, l'accès aux loisirs (sport, culture...) ?

Aussi, il convient aussi de faire connaître et de développer les services dépendants de la Cocof susceptibles d'apporter une aide concrète. Qu'il s'agisse de l'aide familiale, des centres d'action sociales ou encore des plannings familiaux

Après ces quelques considérations, j'en viens à présent, Messieurs les Ministres, à mes questions :

1. Quels sont les actes de prévention qui sont ou seront mis en œuvre, dans le cas de la problématique évoquée et au regard des deux aspects que j'ai souligné dans cette interpellation ?
2. Des concertations sont-elles menées entre les différents niveaux de pouvoir (fédéral, communauté française, commission communautaire française) sur cette problématique et pour les matières relevant de la santé ?
3. Quelles sont les actions de promotions des différents services d'aide de la cocof ? Ces services travaillent-ils de concert ? par exemple en aiguillant d'office vers un planning familial une jeune fille émancipée demandant l'aide sociale auprès du CPAS ?

4. Pouvez-vous me dire quelles sont les conditions que doivent remplir les mères adolescentes pour bénéficier d'un aide familial qui pourrait les aider à concilier leur vie scolaire et parentale ? A cet égard, je souhaite également savoir si cette thématique est abordée de façon spécifique lors de la formation des aides familiales ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Fatiha Saidi